Namur, le 16 mars 2020



Chers Parents, Madame, Monsieur, Chers élèves.

Ce jeudi 12 mars 2020, Le Conseil national de sécurité exceptionnel a pris de nouvelles mesures pour endiguer la propagation de l'épidémie du COVID- 19.

L'ITCF Félicien Rops suspend donc les cours à partir de ce 16 mars 2020 jusqu'au 3 avril 2020.Les stages sont également suspendus SAUF, par directive ministérielle, pour les options de puériculture et de pharmacie. Cette exception pourrait encore évoluer dans les prochains jours. L'école reste ouverte. Une salle multimédia et une salle de travail seront accessibles aux élèves dès ce lundi sous la surveillance de professeurs. Attention, Afin de rencontrer la décision des autorités publiques, nous souhaitons que cette présence soit exceptionnelle. Nous restons ouverts pour prendre en charge tout enfant qui y est régulièrement inscrit et dont « les parents travaillent dans des domaines tels que les soins de santé, la sécurité publique, l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées ou l'enseignement (toutes catégories de personnel confondus), ainsi que ceux dont les parents ne peuvent faire autrement que de les confier à leurs grands-parents, catégorie à risque du Covid-19.

Pour toutes ces raisons, si vous sollicitez une prise en charge, je vous invite à compléter le talon ci-dessous et à le faire parvenir à l'établissement dans les délais les plus courts à l'adresse <u>direction@felicienrops.be</u> ou <u>directionadjointe@felicienrops.be</u>

Des directives parviendront aux étudiants quant aux travaux et devoirs à partir du vendredi 20 mars 2020.

Toute nouvelle information sera diffusée via notre site internet et page Facebook. Un courrier postal avec des indications complètes vous parviendra également dans le courant de la semaine prochaine.

Bon courage à vous tous,

V. Causteur Directeur ff ITCF « Félicien Rops » 081/257602

%
Je soussignéresponsable légal declasse
justifie sa présence à l'établissement pour les raisons suivantes
Il J'appartiens ainsi que mon conjoint à un domaine professionnel tel que prévu dans la circulaire et repris dans
le courrier ci-dessus
Il Je suis dans l'impossibilité de confier mon enfant à une autre personne qu'une personne à risque
Je demande une prise en charge les
2 Lundi 2 mardi 2 mercredi 2 jeudi2 vendredi pour la semaine 1
2 Lundi 2 mardi 2 mercredi 2 jeudi2 vendredi pour la semaine 2
2 Lundi 2 mardi 2 mercredi 2 jeudi2 vendredi pour la semaine 3
Je m'engage à signaler à l'établissement par téléphone, mail, courrier, tout changement par rapport à ma
demande ci-dessus ;
Date Signature